Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfecture de la Drôme**

# Commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011**

**1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)**

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**
Risques pris en compte : **inondation**
Documents de référence : **PPRn approuvé le 27 février 2001**
**PSS approuvé le 27 août 1981** (Plan des Surfaces Submersibles)

**2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)**

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

**3 Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité** (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

**4-Nature et statut des extraits cartographiques**

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé,
- de l'annexe cartographique du PSS,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

**5-Descriptif sommaire des risques**

**Inondation**

La commune de Saint Rambert d'Albon est menacée par les crues du Rhône. La dernière très grande crue l'ayant frappé date de 1856.
Elle est également soumise au risque d'inondation engendré par les débordements des ruisseaux des Orons et des Collières

**La carte de zonage réglementaire du PPRn** définit 2 types de zone :

- Les zones à risque fort, inconstructibles ou dans lesquelles les aménagements possibles sont très spécifiques et limités (zones X, Y et Z rouge),
- Les zones à risque moyen, constructibles sous certaines conditions (zones A et B bleue foncé ).

**Le plan des surfaces submersibles (PSS)** a été découpé en 3 zones en fonction de l'intensité de la crue :

- La zone A dite de grand débit correspond aux secteurs fréquemment inondés (crue décennale*) et aux secteurs recouvert par plus d'1 m d'eau en crue centennale*
- La zone B dite complémentaire correspond aux secteurs non inondés en crue décennale et recouvert par moins de 1m d'eau en crue centennale.
- La zone C dite de sécurité reprend l'enveloppe de la crue de 1856, notamment pour les secteurs maintenant protégés par des digues insubmersibles à la crue centennale (digues CNR et remblais A7)

* La crue décennale a un risque sur dix de se produire chaque année, la crue centennale a un risque sur cent de se produire chaque année.

**Sismicité**

La commune de SAINT-RAMBERT-D'ALBON est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.